



**CONSEIL COMMUNAL
D'YVORNE**

La Grappe
Case postale 51
1853 Yvorne

**COMMUNE D'YVORNE
Séance du jeudi 14 septembre 2017
à 20h00
Salle de la Grappe
Présidence : Charles-André Durgnat**

M. le Président Charles-André DURGNAT ouvre la 7^{ème} séance de la législature 2016-2021 à 20 heures. Il souhaite à toutes et tous la bienvenue ainsi qu'à la Municipalité (Mme Frütschi et M. Weibel excusés), l'Huissier, la Secrétaire et M. Buchs du bureau RWB qu'il remercie de sa présence pour la présentation du projet de la station d'épuration régionale.

1) Appel

27 Conseillers répondent à l'appel, 8 sont excusés.

2) Lecture de l'ordre du jour

Il n'y a pas de remarque, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres présents.

3) Adoption du procès-verbal du 26 avril 2017

M. le Président remercie M. Christian RICHARD et Mlle Christelle VOUILLAMOZ pour avoir fourni le rapport sur l'ARASAPE et ASANTE SANA de Mme la mple Frütschi, rapport qui a été envoyé à l'ensemble des Conseillers.

M. le Syndic Edouard CHOLLET fait remarquer que M. le municipal Müller se prénomme Jacques-Henri et non Charles-Henri.

Mme Claire Glauser fait remarquer qu'au point 5d il y a lieu de procéder à la correction de « Mme » et non « M ». Glauser.

Avec les excuses du Président, la secrétaire procède aux corrections d'usage.

Il n'y a pas d'autre remarque, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents avec remerciement à son auteur.

4) Présentation du projet de station d'épuration régionale

M. le Syndic Edouard CHOLLET informe que ce projet a fait l'objet d'un article dans le 24Heures; la régionalisation de l'épuration est en marche et une convention a été signée par les communes partenaires telles qu'Aigle, Yvorne, Corbeyrier, Leysin et Ollon. L'éditorial du Syndic dans le Vuargnéran a également été consacré à cet objet-là. La création d'une infrastructure renforcée sur le site de la station d'épuration d'Aigle mènera à terme la fermeture de la station d'Yvorne et Corbeyrier. Ce projet d'une ampleur d'environ 50 millions de francs nécessite un certain nombre d'études avant-projet qui vont commencer incessamment et qui s'achèveront fin de l'année prochaine.

La participation de la commune à cette phase est saluée par la Municipalité car la step d'Yvorne nécessiterait aujourd'hui des adaptations techniques très importantes, compte tenu des micros polluants et d'autres contraintes de traitement qu'il ne serait plus possible d'assurer.

Cette première phase de projet est calculée au prorata du nombre d'habitant, ce qui représente pour notre commune un montant de Fr. 17'600.-. Ce chiffre se trouvant en dessous de la limite des compétences communales, elle ne fera pas lieu d'un préavis, mais, par souci de clarté et d'information, M. Laurent Buchs du bureau RWB a été invité par la Municipalité afin d'expliquer en détail le projet pour que les Conseillers puissent poser toutes les questions et travailler dans la transparence totale.

Quant aux regards d'égout et le site, ils feront l'objet d'une étude au préalable.

M. le municipal Éric MINOD ajoute que la step d'Yvorne date de 1971, elle a été agrandie et rénovée en 1997. Elle avait été dimensionnée pour 2'000 habitants, et, à ce jour, les 2 communes en représentent 1'500, sans compter les zones industrielles, les garages, les campings, pour arriver à un total estimé entre 3'000 et 3'500 personnes. S'ajoutent également les problèmes de lingettes, taxe au sac, etc... ainsi que des nouvelles normes comme les nitrates, micro polluant dont nous ne sommes pas équipés. L'entretien de cette step devient lourd et complexe vu son âge, il faut s'adapter et faire de grands investissements pour la garder.

Depuis les années 2000, plusieurs études ont été faites pour voir s'il était possible de regrouper les steps de la région, car d'autres communes étaient dans le même cas, ceci pour arriver à ce projet de step régionale que M. Buchs du bureau RWB qui en a fait l'étude, va présenter ce soir. M. MINOD en profite pour le remercier.

Après la présentation, la parole est donnée aux Conseillers.

M. Nicolas DERVEY souhaite savoir si les collecteurs seront pris en compte dans la nouvelle infrastructure ou s'il faudra recréer un système de collecteur impliquant des frais supplémentaires.

M. Laurent BUCHS répond que tout transport d'une commune, de sa step actuelle jusqu'à la step régionale sera défini comme infrastructure intercommunale, c'est plus simple et juste. Cela sera donc à la charge de cet outil intercommunal. Pour le refoulement des eaux jusqu'à Aigle, il faut savoir que, géographiquement, le gros des eaux d'Yvorne et Corbeyrier arrivent vers le niveau de l'ancienne gare d'Yvorne. Plutôt que d'acheminer ces eaux jusqu'à la step actuelle et devoir les refouler entièrement dans une nouvelle conduite, il est prévu de refouler un faible débit correspondant à Versvey + les campings depuis la step actuelle jusqu'à une nouvelle station de pompage située près de l'ancienne gare. Ce tracé pourrait a priori se faire en tubant le collecteur actuel avec une conduite de plus petit diamètre. De là, cette 2^e station de pompage reprendra la totalité des eaux pour les refouler jusqu'après le pont de la Grande Eau, d'où elle sera acheminée gravitairement jusqu'à la step régionale. Toutes ces infrastructures seront intercommunales, ce qui veut dire qu'il y aura un financement co-solidaire sur l'ensemble de ces transports et un bénéfice partagé des revenus liés au turbinage.

M. Jean-Louis CROT demande qu'elle est la durée de vie de cette future step.

M. Laurent BUCHS considère que toute la partie béton armé et tuyauterie aurait une durée de vie d'environ 50 ans. Pour tout ce qui touche à l'équipement électromécanique, entre 15 et 20 ans mais il s'agit là de renouvellement qui se fait dans toutes les steps.

M. Jean-Louis CROT pensait plutôt à la législation, puisque celle-ci va certainement encore évoluer.

M. Laurent BUCHS répond que La nouvelle législation étant entrée en vigueur début 2016, il est difficile d'imaginer quelle sera la prochaine étape. Toutefois, en traitant les micropolluants, on voit

mal une exigence encore plus élevée que celle-ci apparaît dans les 20 prochaines années. A la limite, on peut imaginer que dans le futur, les autorités fédérales souhaitent mettre en conformité plus de steps, mais on n'envisage pas qu'elles puissent revenir dans 20 ans avec un package législatif pour des traitements plus complexes. Le milieu naturel a aussi un pouvoir auto épuratif et avec un tel traitement, il n'y a plus beaucoup de rejet de polluant.

M. Nicolas DERVEY demande si l'entretien de la station pompage actuel camping et Versvey sera prévu avec le nouveau projet ou bien va-t-elle rester indépendante ?

M. Éric MINOD assure que tout appartiendra à la structure actuelle. Donc les réseaux communaux existants restent à la charge des communes.

Il n'y a plus de question, M. Laurent BUCHS est remercié par l'assemblée.

5) Préavis municipal N° 2/2017 concernant l'Arrêté d'imposition pour l'année 2018

M. Edouard CHOLLET avait laissé entendre l'année dernière que la Municipalité allait reconduire le taux déjà appliqué par souci de stabilité et éviter des effets « yoyo » qui sont toujours désagréables pour la population. Il y aurait différentes raisons de modifier ce taux à la hausse ou à la baisse, mais il est trop tôt au 3/4 de l'année pour se prononcer, ça ne serait pas responsable et raisonnable.

Il rend néanmoins attentifs à 2 choses dans ce préavis:

1) Au point 3, il a été ajouté, par souci de détails et de clarté, ce que représentent vraisemblablement 71.5 points pour un revenu à Fr. 50'000.- et un revenu à Fr. 300'000.-. 2) au point 5, à la proposition de la Municipalité de ne pas modifier le taux, il faut préciser aussi que les perspectives pourraient ne pas être aussi réjouissantes. Il faut être prudent, il y a quelques incertitudes s'agissant des frais inhérents aux élèves. Il se peut que ce taux évolue à la hausse. Il a été laissé pour une année encore, peut-être aussi pour 2019, mais croit que la prudence est la sagesse de laisser les choses en l'état, vis à vis du Conseil et de la population. Ce document a été relu par M. Busset.

La parole n'est pas demandée, ce préavis est soumis à la CoFin pour étude et rapport à la prochaine séance.

6) Communications du bureau

Dates à retenir

- ☞ 24 septembre, votations fédérales avec remerciements aux scrutateurs convoqués.
- ☞ 26 octobre et 14 décembre, prochaines séances du Conseil communal
- ☞ 22 septembre, mérite Vuargnéran
- ☞ du 22 septembre au 7 octobre, bar de la Jeunesse d'Yverne

Divers

Au nom du Conseil communal, M. le Président tient à remercier toutes les personnes et sociétés locales qui ont participé et œuvré au 1^{er} Août, c'était une belle fête qui a réuni énormément de monde, avec une très belle ambiance.

7) Communications de la Municipalité

M. Edouard CHOLLET

- Tient à préciser que les Municipaux excusés ce soir avaient prévu des déplacements à l'étranger avant la fixation des dates de séance du Conseil communal.

- Châble Rouge, terrain se trouvant en amont de l'ancien restaurant la Roseraie, a fait l'objet de la part de certains Conseillers et Municipaux de quelques fantasmes que représentaient véritablement ce terrain sur le plan de la valeur. Des chiffres ont été évoqués à la sauvette, sans vérification, mais on ne peut conduire les finances communales sans avoir des informations précises en la matière. Le potentiel de développement existe et il est reconnu comme tel par le service de développement territorial. A cet endroit-ci et non, en toute logique, dans le prolongement des Jaccolats (surface de ~~stationnement~~) il est en quelque sorte considéré sanctuarisé par les services cantonaux. De plus, Châble Rouge est exposé aux éboulements.
surface d'insolément

Un premier PPA a été soumis aux différents services de l'Etat pour une 1^{ère} appréciation. La commune a reçu en retour 24 pages du canton de Vaud, assortis d'une centaine de corrections. Avant de remettre l'ouvrage sur le métier, il a été demandé à un spécialiste une estimation de sa valeur.

M. CHOLLET rappelle qu'il y a 10'474 m² de zone actuellement colloquée « sport et loisirs » et que si l'élaboration du PPA arrive à son terme, la zone risque d'être uniquement une zone secondaire (artisanale) ou tertiaire. Nous ne pouvons pas délivrer un permis de construire avant la réalisation et la prise de mesures de sécurisation indispensables et obligatoires ainsi que la création d'une protection prévenant des chutes de pierres. La possibilité de développement dans un tel endroit se fait au profit de zones artisanales avec par exemple de l'administratif à l'étage, ce qui est parfaitement en adéquation avec les besoins actuels du marché. Ce secteur n'est pas affecté par la Loi sur l'Aménagement du Territoire mais le mandataire dit qu'il se peut que cette loi déborde et affecte les zones de ce types-là. Son analyse est arrivée à une valeur sur laquelle M. Chollet ne veut pas donner plus de précision. Il détaille cependant un certain nombre de forces : (proximité des autoroutes), de faiblesses : (zone de danger, qui est un véritable handicap ainsi que la visibilité moyenne), d'opportunités : (légalisation du PPA), de menaces : (offres concurrentielles assez importantes dans la région dans laquelle on vit).

L'expertise faite est valable 12 mois pour aller de l'avant, mais pour quoi ? Avant de se lancer dans une remise à jour du PPA et d'engager quelques dizaines de milliers de francs pour sa finalisation, La Municipalité a souhaité ne fermer aucune porte, ne pas geler cette zone et laisser cette affectation ouverte. Elle veut aussi évaluer précisément quel pourrait être le coût de sécurisation de cette zone : on parle de Fr. 500'000.-, mais jamais aucun devis n'a été demandé. Il faut faire un appel d'offre pour savoir exactement dans quelle fourchette de prix on se situe. La Direction Générale de la Mobilité impose également fréquemment la réalisation d'un rond-point qui coûte plusieurs centaines de milliers de francs. Tous ces coûts rendus obligatoires par la légalisation d'un PPA et la valeur estimée de cette parcelle doivent être mis en avant.

La commune va de l'avant avec les demandes complémentaires au Canton, avec l'évaluation des coûts et autorisations, autant de démarches qui sont bienvenues et qui ne coutent rien. Ensuite, elle pourra se prononcer sur la mise en route ou pas de nouvelles aventures. Mais il est certain que si le bénéfice de la vente de cette parcelle ne représente rien, il faudra s'arrêter là.

En tout état de cause, la Municipalité essaiera de faire en sorte que dans le PGA cette zone ne soit ouverte pour une affectation future si un jour ou l'autre elle devrait être vendue et valorisée.

- Actuellement, 21 enfants d'Yvorne profitent de l'accueil parascolaire, 17 à « Pop et Poppa, et 4 aux « Petits Pirates ». Yvorne représente 12% du total de prise en charge. Après un 1^{er} échange avec M. Baudin d'Amalthée et Mme Frütschi, il n'apparaît pas souhaitable aux yeux des spécialistes que soit développée une structure d'accueil à Yvorne. Tout est fait pour éviter l'éclatement de ces structures et qu'elles restent le plus proche possible des écoles. M. Baudin ne soutient pas, ne privilégie pas et n'entre pas en matière pour une transformation de

local où que ce soit dans la commune. La seule option qu'il reste, c'est de travailler en tandem avec la commune d'Aigle qui est aussi au maximum de sa capacité d'accueil. Elle doit créer de nouveaux bâtiments qui coûteront aussi à notre commune qui collaborera dans l'exercice de ses obligations. Mais c'est à la commune d'Aigle qu'il impose de réaliser cette structure. La Municipalité d'Yvorne trouve cette idée très bonne et est tout à fait prête à collaborer, comme cela l'a d'ailleurs été annoncé à Mme Allora, municipale d'Aigle. La Municipalité s'est renseignée pour connaître les intentions de la commune d'Aigle à ce sujet. C'est en attente actuellement.

Les perspectives d'une nouvelle structure dans le quartier « Sous le Bourg » est en phase de discussion, il y a certaines possibilités dans ce secteur. La rentrée en cours est totalement assumée, celle de 2018-2019 également, « les nuages s'amoncellent » sur la rentrée 2019-2020. Cela laisse donc un peu « d'oxygène » pour définir financièrement la collaboration avec Aigle.

- Les aires d'autoroutes du Chablais sont à l'arrêt depuis plusieurs mois, suite à quelques « fritures » entre MacDonald et le promoteur. Ce chantier a pris 6 mois de retard et l'inauguration est prévue fin juin 2018.
- Comme certains ont pu le constater, les Yéniches sont revenus aux « Cabourles » cet été, en se munissant d'un véhicule permettant de déplacer les rochers et s'y sont installés. Les discussions avec la gendarmerie se sont fort bien déroulées, ils ont payés plus que la taxe de séjour, puisque il leur a été demandé la même chose que ce qui est demandé aux gens du voyages, soit 15.-/ jours / caravane, qu'ils ont payés « rubis sur ongle ». L'opération a donc été favorable économiquement, sur le plan de la manière cela reste discutable. Cette situation est embarrassante, mais la Municipalité a décidé de ne pas monter le niveau de protection de cet espace, qui a d'ailleurs été rendu propre et ces gens se sont engagés à partir à une date respectée.
- Le poste pour la succession du secrétaire municipal a été mis au concours ; 27 dossiers ont été reçus, soit 15 féminins, 12 masculins. 7 personnes faisant partie du district, 20 d'ailleurs et le reste d'autres cantons. Aucun dossier vuargnéran. Il reste 2 personnes encore un liste, La Municipalité fera son choix début octobre.
- Un nouveau curé, M. Freymond, breton d'origine, a pris ses fonctions à la paroisse d'Aigle et d'Yvorne depuis le 1^{er} septembre dernier.
- Il avait été promis à l'ordre du jour de cette séance le règlement de Police. Celui-ci sera présenté à la prochaine assemblée avec de nouvelles lignes directrices en matière de stationnement dans la commune. M. Michel WEIBEL sera accompagné du nouveau mandataire, un ingénieur, pour montrer l'étendue possible. Ensuite, les finances dirigeront le tout.

M. Éric MINOD

- Le règlement du SIDS voté fin 2016 n'a pas été validé par le canton. Il s'agit de quelques modifications d'articles de peu d'importance à revoir, il est urgent que le SDIS ait ce règlement validé. Le préavis est arrivé juste trop tard pour l'envoyer avec la convocation à la séance de ce soir, mais le sera tout prochainement. Il serait bon que l'ancienne commission se réunisse et rapporte à la prochaine séance d'octobre.

8) Divers et propositions individuelles

- Mme Danielle NICOLIER a pu voir dans la presse un article parler de fusion, notamment sur une étude qui a été mise en route par la commune d'Aigle, quand est-il d'Yvorne à ce sujet ?

M. Edouard CHOLLET répond que c'est une question qui a été posée à plusieurs reprises par les secrétaires municipaux. Comme il l'a d'ailleurs dit à une journaliste, Yvorne n'a pas du tout été associée à ce projet, il semblerait que ce soit une entreprise de révision comptable qui ait été mandaté par la commune d'Aigle pour une analyse financière. Cette entreprise mandatée n'est pas entrée en contact avec notre commune à ce sujet mais la Municipalité reviendra sur ce dossier lorsqu'elle aura reçu le document analytique. Il semblerait que la fusion soit au point mort pour l'instant, mais les communes renforcent leurs collaborations intercommunales et cela va bien comme ça.

- M. Guy STALDER a eu l'occasion de discuter avec le commandant du feu et à son grand étonnement, a appris que le 30% de temps de travail qui lui avait été promis par l'ancien municipal d'Aigle n'a pas été accepté. Trouve cela fort désagréable, d'autant plus que cette personne a baissé son taux de travail professionnel pour pouvoir effectuer ces 30% aux pompiers. M. Stalder aimerait comprendre ce qu'il s'est passé.

M. Éric MINOD confirme cet état de fait malheureux qui en a été discuté à la commission du feu. Le municipal en question dont on a beaucoup entendu parler ces derniers temps n'est plus en charge de son dicastère actuellement et personne n'était au courant de cette situation. Lorsque la municipale remplaçante a appris la nouvelle, elle en a fait part de suite au Syndic M. Borloz. La commune d'Yvorne a mis ce qu'il fallait au budget, par contre pour la commune d'Aigle, c'est un gros morceau. Le problème a été soulevé, la municipale a déjà demandé au service pour voir s'il était possible de revoir les tâches. Un groupe de travail s'est créé et tout le monde va se réunir afin d'obtenir plus d'informations et valider ces 30%. Les communes ont été mises malheureusement devant le fait accompli.

- Mme Claire GLAUSER communique deux dates, à savoir :
 - le 22 septembre, journée internationale « à pied à l'école »
 - le 10 novembre, le groupe Arc-en-Ciel organise une projection publique du film « Demain » à la salle de la Couronne.
- M. Maxime ISOZ a été approché par le FC Yvorne pour savoir s'il était possible de fournir un container pour les poubelles et les verres vides.

M. Jacques-Henri MULLER répond que le FC Yvorne devra faire comme toutes les autres sociétés locales, car si on met un container à cet endroit, ça va être la porte ouverte pour les déjections de verre de toutes les régions périphériques d'Aigle. Tout le monde doit être conscient qu'il faut se prendre en charge même.

- Mme Sarah PETTER, au sujet des journées de ski des élèves des écoles d'Yvorne, a entendu dire cette semaine qu'elles seraient probablement annulées cette année pour cause de budget difficile de la commune.

M. Alain BASSANG répond que c'est absolument faux, Mme la municipale FRUTSCHI a mis au budget 3 à 4 journées.

- Mme Suzanne WAGNER souhaite mieux comprendre le raisonnement de M. Baudin par rapport à la question de proximité des écoles. Comment « Sous le Bourg » pourrait être proche des écoles primaires d'Yvorne et paraît aussi un peu loin en terme des différents bâtiments scolaires d'Aigle. Comment raisonne-t-il pour défendre son point de vue ?

M. Edouard CHOLLET est navré, mais n'a aucune explication complémentaire à celles qui ont été apportées avant. Le mieux est de l'appeler pour lui demander quelles sont ses motivations et son approche. Nous lui avons demandé s'il souhaitait visiter un local à Yvorne, il a refusé. Quant à « Sous le Bourg » ça a surgit dans la conversation, mais rien n'est officiel. Le technicien du dossier c'est lui, nous ne faisons que ce que la loi nous oblige de faire.

Mme Suzanne WAGNER comprend que M. Baudin est effectivement responsable du réseau Amalthée, mais sommes-nous obligé de travailler avec eux ou pouvons-nous traiter autrement ?

M. Edouard CHOLLET pense que chacun est libre de s'approcher de qui il souhaite. A présent, Yvorne travaille avec Amalthée, Aigle travaille avec Amalthée, aussi parce qu'il y a cohérence régionale et le besoin ne s'est pas fait sentir de travailler avec d'autre structures.

Nous sommes bien conscients qu'il y a d'autre sociétés, mais il ne faut pas se leurrer, il y aura des coûts très importants pour la mise en ordre de locaux à Yvorne. M. Chollet préfère s'en remettre à l'avis de professionnels.

- M. Jean-Louis CROT, pour revenir à Châbles Rouge, il a été dit que vous alliez demander un devis pour la sécurisation, mais est-ce que vous être très au clair sur ce qu'il faut faire pour que ce terrain soit sécurisé ?

M. Edouard CHOLLET affirme que sur le plan technique tout est parfaitement appliqué, quant à la nature des travaux, depuis le camping jusqu'au dépôt de bois, cela a fait l'objet d'un devis précis, on sait exactement les travaux qu'il faut réaliser. Donc se sont ces plans-là qui seront soumis aux entrepreneurs pour l'appel d'offre. Sur le plan technique donc, on est parfaitement au clair. Il s'agit de M. Huck qui s'occupe de ce dossier et qui fait l'interface avec les entreprises. Egalement, pour la sécurisation plus spécifique du captage de la zone qui est aussi menacé par les chutes de pierres, il s'occupera de faire l'appel d'offre pour la pose d'un filet.

- M. Marc-André CONUS constate que la Municipalité a déjà réglé avec brio le problème des Yéniches et l'en remercie, cependant le problème est dans le périmètre des locaux du Montreux Jazz Festival. Des véhicules et caravanes se sont réinstallés. Est-ce que cette situation est autorisée ? Il y a des chiens qui dérangent les promeneurs.

M. Edouard CHOLLET répond que c'est un point que la Municipalité va réactiver, car elle est intervenue auprès du propriétaire de Point Vert afin de les sensibiliser à cet aspect-là.

Il n'y a plus de question, M. le Président Charles-André DURGNAT clôt la séance à 21h35

Le Président :

Charles-André DURGNAT



La Secrétaire :

Véronique Deladoey



17 novembre 17